

CARTE "VISA PREMIER CARTWIN"

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'essentiel de la carte Visa Premier Cartwin

La carte Visa Premier Cartwin est une carte de retrait et de paiement, qui offre le choix, en France, de régler au comptant ou à crédit et est enrichie de garanties pour protéger vos achats.

PRINCIPE	Vous avez le choix, au moment de votre achat, entre "paiement au comptant" ou à "paiement à crédit". Pour sa fonctionnalité "paiement à crédit", votre carte Visa Premier Cartwin est associée à un crédit renouvelable.
UNE CARTE DE RETRAIT ET DE PAIEMENT	Vous pouvez retirer de l'argent dans 1 200 000 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) à travers le monde et régler vos achats chez plus de 29 millions de commerçants affichant le logo CB en France et Visa à l'étranger.
PLAFONDS	Vos plafonds de retrait ou de paiement sont définis sur 7 jours glissants (décomptés à partir de l'utilisation de la carte) ou sur 1 mois (du 1 ^{er} au dernier jour du mois). <i>Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat porteur carte.</i>
PAIEMENT À CRÉDIT	Le montant du crédit renouvelable associé ⁽¹⁾ à cette carte est déterminé avec votre conseiller, en fonction de vos besoins et de votre capacité de remboursement. Votre crédit disponible est utilisable à tout moment, dans les limites et conditions de vos contrats "carte" et "crédit".
COTISATION	Montant prélevé chaque année à la date anniversaire de la carte, susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.
PAIEMENT COMPTANT	À la souscription, vous avez la possibilité de choisir entre le débit immédiat (vos paiements sont débités au jour le jour sur votre compte) et le débit différé (le montant total de vos achats est débité en une fois chaque mois). Dans les deux cas, les retraits d'argent sont débités immédiatement sur votre compte. Certaines opérations de retraits peuvent donner lieu au prélèvement d'une commission sur votre compte. C'est le cas pour les retraits en devises à l'étranger hors de l'Espace économique européen ⁽²⁾ et peut l'être pour certains retraits effectués en euros au sein de l'Espace économique européen ou bien en France dans des distributeurs de billets autres que ceux du Crédit Agricole. <i>Reportez-vous au barème tarifaire de notre Caisse régionale.</i>
GARANTIES ACHATS	Vos biens mobiliers neufs achetés au comptant ou à crédit avec votre carte Visa Premier Cartwin bénéficient des assurances SécuriSHOPPING, une garantie pour vos achats, et SécuriPANNE ⁽³⁾ , une prolongation de la garantie constructeur ou distributeur initiale. Pour mettre en œuvre la garantie, appelez-le 0970 820 262 (du lundi au samedi de 8h à 19h, appel non surtaxé, coût selon opérateur) ou adressez un courriel à : gagpccamca@spb.fr Pour plus de renseignements sur ces garanties, consultez le site www.credit-agricole.fr .



Bon à savoir

PAIEMENT	En France, lors de chaque paiement, le Terminal de Paiement Electronique (TPE) du commerçant vous demande systématiquement si vous souhaitez payer au comptant ou à crédit. Par défaut, le choix qui s'affiche en premier est toujours le paiement « au comptant », mais vous pouvez choisir le règlement « à crédit ». Les achats à distance et à l'étranger se font automatiquement au comptant. A l'étranger, lorsque vous effectuez un achat en devises, une commission vous est facturée pour chaque opération. Pour les paiements en euros à l'intérieur de l'Espace Économique Européen, et en couronne suédoise en Suède, vous n'avez pas de commission à payer. <i>Se reporter aux conditions tarifaires de notre Caisse régionale pour plus de détails.</i>
ASSISTANCE/ ASSURANCE⁽⁴⁾	Les services d'assistance sont liés à la possession de votre carte; ceux d'assurance sont liés au règlement d'une prestation de voyage avec votre carte. Pour plus de renseignements sur ces prestations, consultez le site www.credit-agricole.fr .
PAIEMENT EXPRESS SANS CONTACT	Fonctionnalité intégrée sur votre carte vous permettant de régler vos achats d'un montant inférieur ou égal à 20 € en présentant votre carte à moins de 5 cm du terminal de paiement, sans introduire votre carte ni saisir votre code confidentiel. Celui-ci peut vous être demandé au-delà d'un montant cumulé d'achats en mode Paiement Express Sans Contact ou ponctuellement pour des raisons de sécurité. Ces opérations bénéficient des mêmes garanties que celles exposées dans le contrat porteur carte.
SOS CARTE⁽⁵⁾	Pour toutes les situations d'urgences liées à votre carte (faire opposition, modifier son plafond de paiements ou de retraits...) SOS Carte est disponible 24h/24, 7j/7 en appelant le +33 9 69 39 92 91 depuis la France ou l'étranger (appel non surtaxé, coût selon opérateur). En cas de perte ou vol, votre responsabilité est engagée, avant opposition, en cas d'utilisation physique de votre carte au moyen de votre code confidentiel, dans la limite de 150 € maximum.
SOCIETAIRE	Si vous êtes Sociétaire d'une des caisses locales affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France, et détenteur d'une carte Visa Premier Sociétaire Cartwin, à chaque utilisation (retrait dans un distributeur du Crédit Agricole ou paiement), votre Caisse régionale de Crédit Agricole verse une allocation sur un fonds destiné à mettre en œuvre des actions en faveur du développement local et vous bénéficiez d'un bonus qui viendra en déduction de votre prochaine cotisation carte (un minimum de 1,00 € restant à votre charge).

Pour connaître les détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte, au barème tarifaire de votre Caisse régionale, aux notices d'assurances et d'assistance ainsi qu'au contrat de crédit renouvelable.
Document non contractuel - Informations valables au 17/01/2023, susceptibles d'évolutions.

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale, vous pouvez exercer ce droit en écrivant à votre Caisse régionale.

(1) Offre réservée aux particuliers sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat ou dans le guide d'accueil qui vous est adressé avec votre courrier de bienvenue. Vous disposez d'un délai légal de 14 jours calendaires révolus pour vous rétracter.

(2) Espace économique européen : 27 pays de l'Union européenne plus Norvège, Islande et Liechtenstein.

(3) Les garanties SECURIPANNE - SECURISHOPPING de cette carte sont assurées dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance. Elles sont souscrites auprès de la CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue La Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance de groupe souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), auprès de 1) pour l'assistance : Mutuaide Assistance (sise 126, rue de la Piazza, CS 20010 - 93196 Noisy le Grand Cedex) 2) pour l'assurance : CAMCA (sise 53, rue la Boétie 75008 Paris), et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

(5) Appel susceptible d'enregistrement. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller sur les conditions et la tarification applicables.